



Nouvelle assurance auto suite accident responsable

Par **pepsy3434**, le **15/09/2013** à **17:51**

Bonjour,
Ma fille étant absente, son compagnon a utilisé sa voiture et percuté une voiture garée et pris de panique ne s'est pas arrêté.
Le conducteur de l'autre voiture en la reprenant et la voyant emboutie a bien sûr porté plainte.
Réalissant son délit de fuite le compagnon de ma fille est allé le trouver et ce dernier a enlevé sa plainte.
Un constat à l'amiable a été fait mais pour avoir une franchise moindre il a mis le nom d'un conducteur autorisé à conduire ce véhicule.
L'assurance ayant eu vent de ces fautes a fait une déchéance de garantie c'est à dire qu'il n'a pas réglé nos frais mais uniquement ceux de l'autre véhicule.
Entre temps le véhicule étant inutilisable ma fille a résilié son contrat.
Par contre son assureur refuse de la réassurer un nouveau véhicule en disant:
"suite à la destruction du véhicule nous ne souhaitons pas réassurer, nous n'avons aucune justification à donner ni à l'assuré ni à une autre assurance"
Est ce que ma fille peut faire assurer une nouvelle voiture par un autre assureur car elle n'a été résiliée par son ancienne assurance et que bien sûr le relevé d'informations ne précise ni le délit de fuite(plainte annulée d'ailleurs) ni la fausse déclaration?
Surtout quels sont les risques?
Merci de votre aide